

RÉSUMÉ FINAL DE L'ÉVALUATION DE L'UNITÉ :

Centre de droit des affaires (CDA)

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Toulouse 1 Capitole - UT1

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 14/05/2020



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Présidente par intérim

Au nom du comité d'experts² :

Irina Parachkevova, Présidente du comité d'experts

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président". (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Les données chiffrées présentées dans les tableaux de ce rapport sont extraites des fichiers déposés par la tutelle dépositrice au nom de l'unité.

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

Nom de l'unité :	Centre de Droit des Affaires
Acronyme de l'unité :	CDA
Label et N° actuels :	EA 780
ID RNSR :	199113223S
Type de demande :	Renouvellement à l'identique
Nom de la directrice (2019-2020) :	M ^{me} Francine MACORIG-VENIER, M. Arnaud DE BISSY (directeur adjoint)
Noms des porteurs de projet (2021-2025) :	M ^{me} Francine MACORIG-VENIER, M. Arnaud DE BISSY
Nombre d'équipes et /ou de thèmes du projet :	/

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente :	M ^{me} Irina PARACHKEVOVA, Université Côte d'Azur
Experts :	M ^{me} Géraldine GOFFAUX-CALLEBAUT, Université d'Orléans (CNU) M ^{me} Julia HEINICH, Université de Bourgogne M ^{me} Mélanie SCHMITT, Université de Strasbourg

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

M^{me} Vincente FORTIER

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ

M. Jean-Paul DECAMPS, Université Toulouse 1 Capitole

INTRODUCTION

HISTORIQUE, LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET ÉCOSYSTEME DE RECHERCHE

Le Centre de droit des affaires (CDA) a été créé par le professeur Corinne SAINT-ALARY-HOUIN en 1992 au sein de l'Université des sciences sociales de Toulouse (devenue entretemps Université Toulouse 1 – Capitole). Il prend la suite du Centre de recherches sur les entreprises en difficulté (CREDIF), fondé en 1986 à l'occasion de l'adoption de la loi du 25 janvier 1985 sur le redressement et la liquidation judiciaires des entreprises. La création du CDA en 1992 coïncide avec le développement du droit des affaires à l'Université et procède d'une volonté d'élargir les thèmes de recherche de son équipe à l'ensemble des disciplines du droit des affaires, au-delà du noyau historique du droit des entreprises en difficulté. L'équipe elle-même a été diversifiée, tout en conservant l'ancrage et le rayonnement du CREDIF. Le CDA est rattaché à l'Université Toulouse 1 – Capitole. Il est abrité dans un bâtiment sur le campus toulousain. Un déménagement dans de nouveaux locaux (la Manufacture des Tabacs) est prévu au début de l'année 2020.

Le CDA est impliqué dans le réseau de recherche local, tout à la fois à l'échelle de l'Université Toulouse 1 – Capitole et à l'échelle du site toulousain. À l'échelle de l'Université Toulouse 1 – Capitole, le CDA est membre de l'Institut fédératif de la recherche (IFR) « Mutation des normes juridiques », qui regroupe l'ensemble des centres de recherche en droit de l'Université Toulouse 1 – Capitole. Cet institut développe des projets transversaux à différents champs juridiques sur de multiples aspects liés à l'évolution contemporaine des règles juridiques. À l'échelle du site toulousain, le CDA participe aux projets de recherche interdisciplinaires de la Maison des sciences de l'homme et de la société de Toulouse (MSHS-T), rattachée elle-même à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (InSHS) du CNRS. Les projets sous-jacents portent sur des thématiques actuelles au croisement des sciences humaines et sociales, l'économie ou les sciences exactes et expérimentales. En outre, l'équipe de recherche en droit social (ERDS) du CDA est investie au sein de l'Institut Fédératif d'Études et de Recherches Interdisciplinaires Santé et Société (IFERISS). Cet institut est une fédération de recherche interuniversitaire qui aborde les liens entre la santé et la société dans une approche interdisciplinaire. De manière plus informelle et au-delà de son implication dans ces structures de coordination de la recherche, le CDA entretient des liens de coopération privilégiés avec d'autres centres de recherche (p. ex., Centre de recherche en management de l'Université Toulouse 1 – Capitole) et avec divers organismes professionnels et de recherche (p. ex., la Compagnie nationale des conseils en propriété intellectuelle, l'INRA, l'Office européen des brevets, l'Institut Max Planck, l'Institut français des praticiens des procédures collectives, la Compagnie régionale des commissaires aux comptes).

DIRECTION DE L'UNITÉ

M^{me} Francine MACORIG-VENIER, directrice (depuis fin septembre 2017)

M. Arnaud DE BISSY, directeur adjoint

NOMENCLATURE HCÉRES

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

THÉMATIQUES

Le CDA travaille sur sept axes de recherche correspondant à différents champs spécialisés du droit des affaires. Il exploite également des thèmes de recherche transversaux.

1. L'axe de recherche historique « Centre de recherches sur les entreprises en difficulté » (CREDIF) Cet axe exploite de nombreuses thématiques relevant du droit des entreprises en difficulté.
2. L'axe de recherche « Groupe de recherche sur les organisations et les groupements » (GROG). Il est spécialisé en droit des sociétés et, plus généralement, en droit des groupements.
3. L'axe de recherche « Equipe Propriété Intellectuelle Toulouse » (EPITOU). Cet axe travaille sur le droit de la propriété intellectuelle, le droit de l'internet et les nouvelles technologies.

4. L'axe de recherche « Groupe de recherche sur la délinquance financière » (DELFIN), spécialisé en droit pénal des affaires et traite plus particulièrement les thèmes relevant de la délinquance économique et financière.
5. L'axe de recherche « Études juridiques : Entreprise, Risque industriel & Développement durable » (EJERIDD) qui travaille sur les évolutions du droit de l'entreprise sous l'angle du risque industriel et du développement durable.
6. L'axe de recherche « Équipe de recherche en droit social » (ERDS) Il est spécialisé en droit social.
7. L'axe de recherche « Contrat d'affaires » créé en octobre 2017.

Chacun de ces axes de recherche mobilise des chercheurs qui travaillent dans le cadre de son champ de spécialité, mais il existe également des synergies et des interactions entre les différents axes. De manière transversale à ces axes de recherche, le CDA a exploité, par ailleurs, deux thèmes de recherche : le thème du droit des transports, et le thème de la fiscalité. Depuis 2019, le thème du droit des transports relève de l'axe « Contrats d'affaires ». Depuis de la création d'un axe fiscal au sein de l'institut fédératif, le thème de la fiscalité disparaît.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ

Nom de l'unité : Centre de Droit des Affaires (CDA)		
Personnels en activité	Nombre au 30/06/2019	Nombre au 01/01/2021
Professeurs et assimilés	10	10
Maîtres de conférences et assimilés	16	16
Directeurs de recherche et assimilés	0	0
Chargés de recherche et assimilés	0	0
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries...	0	0
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	0
ITA-BIATSS, autres personnels cadre et non cadre EPIC...	1	1
Sous-total personnels permanents en activité	27	27
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	4	
Chercheurs non titulaires, émérites et autres (excepté doctorants)	0	
Doctorants	67	
Autres personnels non titulaires	0	
Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres	71	
Total personnels	98	27

AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

Au cours de la période évaluée, la politique scientifique du centre de droit des affaires (CDA) a été de poursuivre et de diversifier ses activités de recherche. La recherche, tant individuelle que collective, a été soutenue. Sa dimension internationale a été renforcée. Le CDA a également renforcé les travaux de recherche collectifs. De manière générale, le CDA a affirmé et consolidé sa visibilité nationale et internationale.

La production scientifique a été très abondante. Les travaux sont d'excellente qualité et leur apport doctrinal au droit des affaires est certain. Les travaux majeurs bénéficient d'un rayonnement national incontestable et d'une notoriété internationale en progression. Les interactions du CDA avec le monde académique ont été très dynamiques, aux plans local, national et international.

En revanche, la structuration de la recherche du CDA autour d'une multitude d'axes disciplinaires (7) est susceptible de brouiller sa visibilité d'ensemble. En outre, si les publications sont nombreuses, leur répartition au sein du CDA est inégale.

Les interactions du CDA avec l'environnement non-académique sont très bonnes. Toutefois, l'effort repose sur une partie seulement des axes de l'unité. En outre, le faible nombre de dispositifs CIFRE est regrettable.

Le CDA est très actif dans la formation par la recherche. L'implication des doctorants dans la recherche est en forte progression. Si certaines faiblesses pouvaient être, un temps, relevées concernant le nombre de publications des doctorants, l'effort récent pour intégrer les doctorants dans des publications collectives (colloques et chroniques) est appréciable.

L'organisation et la vie de l'unité sont satisfaisantes. Le CDA bénéficie d'un budget important. Les interactions entre les enseignants-chercheurs sont réelles. Une politique émergente d'accompagnement à la publication en langue étrangère est à saluer. Cependant, si elle ne pose pour l'instant pas de difficultés de fonctionnement, l'imprécision des règles d'organisation de l'unité et notamment de répartition des ressources humaines et financières, pourrait s'avérer délicate à l'avenir, si les ressources venaient à être plus limitées.

Quoiqu'en forte progression, l'approche collective de l'animation scientifique est mise à mal par la multitude des axes et leur structuration disciplinaire.

Le projet et la stratégie du CDA pour les cinq années suivantes sont cohérents. Ils s'appuient sur les compétences reconnues de son équipe. La faisabilité scientifique et financière du projet paraît très satisfaisante. Les nouvelles thématiques sont ambitieuses et ont des bases solides. L'approche problématisée du projet global est un atout qui permettra à l'unité de développer des recherches transversales et originales.

Sans accroître les compétences dans le domaine de la propriété intellectuelle, la soutenabilité des recherches transversales peut être remise en cause.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

